

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT EXTRAORDINAIRE DU 27 MAI 2020

Présents en visioconférence :

Direction : M. Wajnberg, M. Oulhen, Mme Doyhambehere, M. Sansebastian, M. Jublot

Représentants des parents : MM. Carraz, Brancourt, Launey, Mme Cosmao

Représentant des personnels ATOS : Mme Sakai

Représentants des personnels enseignants et d'éducation : MM. Aimé, Abbal, Charbonneau, Mmes Leruste, Cabrit

Représentants des élèves : Mme Jancourt, M. Pelletier, Mme Volz

Ambassade : M. Colliot, M. Robin

Conseillers consulaires : MM. Roussel, Consigny, Mme Inuzuka

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h30.

En préambule, le proviseur rappelle que le Conseil d'établissement sera appelé à formuler deux avis : l'un sur l'organisation pédagogique, l'autre sur le protocole dans ses aspects sanitaires et pratiques.

Il souligne le contexte de dialogue constructif qui prévaut depuis quelques jours face aux différentes options envisagées, mais admet que chacun des choix possibles a des conséquences douloureuses.

Le directeur du primaire présente les conclusions du Conseil d'école qui s'est réuni le matin même autour du protocole de reprise. Le Conseil d'école a examiné deux options d'organisation au primaire : soit 2,25 jours en élémentaire et 1,5 jour en maternelle de présence par élève et par semaine sans continuité pédagogique (sauf en langues), soit 1,5 jours de présence avec maintien de la continuité pédagogique. A l'unanimité, il s'est prononcé pour la première option (2,25 jours de présence sans continuité pédagogique). Le Conseil d'école a également formulé un avis favorable sur les aspects sanitaires et pratiques du protocole.

Les représentants des parents regrettent le faux choix proposé dans le questionnaire aux familles envoyé le 22 mai, et ont eu, suite à cela, des échanges avec l'ambassade et la direction du lycée. Ils ont demandé que soit proposé un choix entre plusieurs options. Ils sont attentifs à l'avis des professeurs et des élèves pour savoir ce qui serait le mieux pour les enfants.

Ils ont fait un sondage auprès des familles et en présentent les résultats, portant sur 172 réponses qui concernent 292 élèves. Il en ressort :

- En maternelle, une forte majorité des 45 réponses pour une présence maximale en classe
- En élémentaire, une faible majorité des 116 réponses pour une présence maximale en classe
- Au collège, une forte majorité des 98 réponses pour une solution mixte (continuité pédagogique + présentiel)
- Au lycée, une faible majorité des 33 réponses pour une solution mixte.

Les représentants des personnels ont également procédé à une consultation par corps.

Au secondaire, avec 70% de participation, 70% se sont dit favorables à la continuité pédagogique, tout en regrettant les changements successifs, qu'ils estiment parfois attribués à des pressions non représentatives de la communauté éducative. Ils considèrent que l'idéal serait bien sûr une reprise des cours normale, mais dans le cadre imparti la continuité pédagogique leur paraît bien installée, plutôt bien perçue par les familles, et permettant d'avancer plus efficacement dans les programmes qu'un mode hybride. Ils regrettent néanmoins que le retour en présentiel ait été abandonné, et que le processus ait été modifié sans plus avoir le choix.

Du côté des personnels ATOS, il y a eu peu de réponses, mais plutôt favorables à une présence maximale en maternelle, et à égalité entre les deux options en élémentaire.

Les représentants du primaire ont mené la même consultation. Sur 60 personnels, ils ont compté 33 réponses, qui se portent à 70% en faveur de l'option 2,25 jours de présence.

Enfin, les représentants des élèves ont organisé une consultation à laquelle 50 à 60 élèves ont répondu, qui tous aspirent à revenir mais qui ont conscience que ce retour serait au détriment des cours. En Terminale, le retour prend une importance particulière en cette fin de scolarité.

A la question 'En cas de retour, êtes-vous prêt à adopter les gestes barrière ?', seulement 67% disent oui – sur un faible nombre de réponse. La peur du risque que représente ce retour est présente.

La proviseure adjointe précise, pour le secondaire, que le temps de vie de classe se fera à deux reprises, avec le professeur principal et, le cas échéant, des professeurs volontaires. Les groupes d'élèves seront mélangés d'une fois sur l'autre.

Au primaire, le directeur rappelle que d'après le questionnaire du 22 mai, 14 élèves de maternelle et 26 d'élémentaire ne comptent pas revenir en classe, parmi lesquels 5 sont retenus à l'étranger. Pour ces quelques élèves, les professeurs qui resteront en télétravail (et qui seront remplacés à l'école) pourront assurer une continuité pédagogique à distance.

Les élèves de 2nde demandent s'il est possible de fournir des cours pour qu'ils finissent en autonomie les programmes pendant l'été. Le proviseur cherche à les en dissuader, annonçant son souhait de travailler plutôt à une 'mallette pédagogique' faite de conseils et de ressources, mais pas de cours.

Les représentants des parents demandent s'il est possible d'évaluer le nombre d'heures de cours dans chacune des deux options (avec ou sans présentiel). La direction explique l'impossibilité de faire ce calcul, puisque les emplois du temps en présentiel n'ont pas été construits, mais avec la solution mixte le total des heures de cours aurait été inférieur à celui de la continuité pédagogique intégrale. Les représentants des professeurs ajoutent que le nombre d'heures ne dit pas tout, et que la qualité de travail n'est pas la même en présentiel et à distance. Un représentant précise qu'après avoir discuté avec plusieurs collègues, l'avancée dans les programmes semble satisfaisante et qu'il y a de forte chance qu'ils soient couverts, particulièrement au lycée.

Le conseiller consulaire F. Roussel cite l'exemple du LFI Kyoto, qui propose de cours pendant l'été ciblés sur des élèves ayant des besoins attestés par les professeurs. Le proviseur répond qu'à Tokyo, l'écart entre le nombre de professeurs disponibles et le nombre d'élèves demandeurs risquerait de générer des tensions supplémentaires.

D'autres points font l'objet de questions :

Ouverture d'une garderie en juillet : elle nécessiterait de recruter des personnels sans être certains de pouvoir garantir une qualité d'accueil et de prise en charge pour les parents intéressés.

Calcul des notes pour les examens au collège et au lycée : une harmonisation sera établie avec des jurys extérieurs à l'établissement, pour veiller à l'application homogène de modalités encore en attente. Seuls les deux premiers trimestres seront considérés.

Le Conseiller culturel P. Colliot tient à remercier pour la qualité des échanges. Il rappelle que l'Ambassadeur a souhaité une reprise aussi large que possible dans les cadres existants, même si la concertation a été tardive. Il rappelle les différences entre le LFI Kyoto et le LFI Tokyo. Il admet que l'expression d'une majorité ne vaut pas unanimité. Il apprécie que soient recherchées des solutions pour les élèves qui ne viendront pas en classe. Enfin, il annonce l'accord de principe du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères pour la réouverture de l'établissement.

Les représentants expriment leur satisfaction et leurs remerciements pour ces échanges, ce choix proposé aux instances, cette consultation de tous et cette écoute mutuelle. Les représentants des personnels conviennent que la décision qui sera prise sera elle aussi contestée, et mesurent le travail accompli par tous. Ils indiquent qu'ils voteront de manière à refléter la consultation des personnels.

M. le conseiller consulaire F. Roussel ajoute, après ses remerciements à la communauté éducative, qu'il est rare de voir un moment de concertation d'une telle qualité malgré les tensions, et dans une réunion aussi constructive. Il trouve cela remarquable. Mme la conseillère consulaire E. Inuzuka s'associe à ces remarques.

M. le conseiller consulaire F. Roussel invite le Lycée, quand il annoncera le protocole de reprise, à présenter de façon très claire aux parents d'élèves les contraintes qui lui sont imposées, qui expliquent que le temps d'accueil ne puisse être supérieur à 2,25 jours.

M. le conseiller consulaire T. Consigny souligne l'importance de la communication, vu l'implication des parents y compris hors des instances, et notamment l'importance d'expliquer comment les décisions ont été prises, pour que ne persiste pas la perception des étapes antérieures.

Pour le primaire puis pour le secondaire, deux options sont mises au vote. Le proviseur indique son choix de s'abstenir.

Au primaire :

	Pour	Contre	Abstentions
Option présentiel sans continuité pédagogique (2,25 jours en élémentaire, 1,5 jour en maternelle)	10	1	7
Option 1,5 jours en présentiel + continuité pédagogique allégée	3	10	5

Au secondaire :

	Pour	Contre	Abstentions
Option maintien continuité pédagogique intégrale	11	1	6
Option présentiel + continuité pédagogique	1	10	7

Le Conseil d'établissement valide donc le dispositif suivant :

Au primaire, 2,25 jours de présence par élève et par semaine en élémentaire, 1,5 jours en maternelle, sans maintien de la continuité pédagogique (sauf en langues).

Au secondaire, maintien de la continuité pédagogique, avec deux temps de vie de classe en présentiel.

Un second avis est formulé par le Conseil d'établissement (le proviseur indique qu'il ne va pas s'abstenir pour ce vote), portant sur le protocole dans ses dimensions sanitaires et pratiques : 16 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention. **L'avis du Conseil d'établissement est favorable.**

La question du calendrier est abordée : le choix de la progressivité est questionné, et expliqué par la nécessité de tester le dispositif (notamment à la demi-pension) pour faire les ajustements nécessaires. Mais pour répondre au souhait de ne pas trop différer la reprise pour tous, le Conseil s'accorde à retenir comme date vendredi 5 juin, après l'accueil des niveaux prioritaires (maternelle, CP et CM2) mercredi 3 juin.

La séance est levée à 12h45

Secrétaire de séance :

M. Doyhambehere

Secrétaire de séance adjoint :

V. Aimé